PROVINCE DE

-

Arrondissement

-

**Commune de**

-

**Enquête Publique : Projet des troisièmes plans de gestion des districts hydrographiques wallons (2022-2027)**

-

**Enquête publique**

-

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive Européenne (2000/60/CE) relative à la gestion intégrée de l’eau, les projets des troisièmes Plans de Gestion par district hydrographique (cycle 2022-2027) sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l’entité :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date d’affichage de la demande | Date d’ouverture de l’enquête | Lieu, date et heure de clôture de l’enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|  | 2 novembre 2022 | 2 mai 2023 inclus |  |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d’ouverture jusqu’à la date de clôture de l’enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de XXXX à XXXX OU un jour par semaine jusqu’à 20 heures à l’adresse reprise ci-dessus.

**Les dossiers sont consultables également sur le site internet : http://eau.wallonie.be**

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, toute personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l’avance auprès de XXXXX.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l’agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus). Les observations verbales seront également recueillies lors de la séance de clôture qui se tiendra le XXX, à XXh, à l’adresse ci-dessus.

**Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPWARNE :**

|  |
| --- |
| **Projets des Plans de Gestion par district hydrographique 2022-2027** |
| Via courriel : eau@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de Wallonie  Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface,  Du SPW ARNE  Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES |

, le xx/xx/2022.

Par le Collège,

Le Directeur Général Le Bourgmestre,

A l’initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu de l’article D. 28 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 et suivants du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.